

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 02/11/2021

Objet : Pêche de sauvegarde Grand Etang de Gurson

Une pêche de sauvegarde organisée au Grand Etang de Gurson jeudi 4 et vendredi 5 novembre

Le Conseil départemental de la Dordogne procède actuellement à la vidange du Grand Etang de Gurson, afin de pouvoir conduire des travaux de réhabilitation du barrage et des ouvrages hydrauliques. Ceux-ci sont menés dans le cadre d'un vaste programme de remise en état du barrage.

La prochaine étape de cette opération interviendra jeudi 4 et vendredi 5 novembre, avec l'organisation d'une pêche de sauvegarde, de 8h à 11h.

Cette pêche de sauvegarde du poisson va s'effectuer à la senne (filet) dans le plan d'eau. Le poisson sera trié et les espèces seront stockées temporairement dans le Petit étang puis repêchées pour être réintroduites courant janvier/février 2022 dans le Grand étang.

Cette pêche va permettre d'établir un diagnostic halieutique du plan d'eau puis de définir un programme d'empoisonnement pluriannuel adapté.

La remise en eau de l'étang s'effectuera dans le courant du mois de novembre, dès que l'inspection technique du barrage et le relevé topographique de l'étang auront été réalisés.

Les travaux de réhabilitation du parement amont du barrage et des ouvrages hydrauliques (évacuateur de crue, coursier...) débiteront dans la foulée.

Pour mémoire, la vidange du Grand Etang de Gurson est une première pour ce site, mis en eau dans les années 70. Elle intervient après la vidange du Petit étang de Gurson en 2020, et la réalisation des travaux de réhabilitation du barrage et des ouvrages hydrauliques.